



























PAS DE RELÂCHE CET ÉTÉ POUR UNE RENTRÉE OFFENSIVE

Depuis 2014, les retraité es n'ont pas relâché la pression sur les gouvernements qui, sans exception, n'ont de cesse d'essayer d'ouvrir un conflit intergénérationnel en laissant croire que les retraité es seraient mieux loti es que les jeunes !!! Il y a 80 ans, après la mise en place en 1945 du programme du Conseil National de la résistance (CNR), chaque génération avait l'espoir d'avoir une vie meilleure que la précédente dans un monde en Paix. Les politiques néolibérales sont l'inverse de l'État social mis en place dans l'après-guerre, elles remettent en cause tous les conquis pour laisser la place au rejet, au repli sur soi, à la haine de l'autre dans un discours de plus en plus d'extrême-droite, et à la guerre.

L'alternative, c'est l'action collective pour gagner de nouveaux droits!

La première mobilisation unitaire des retraité·es de 9 organisations syndicales

et associatives défendu, le 3 juin 2014 à Paris, les conquis remis en cause par réforme des une retraites engagée par Hollande et Touraine. Depuis 11 ans, cette unité se poursuit et s'est renforcée avec une mobilisation plus importante le 20 mars 2025 autour des 3



revendications principales : les pensions, la Santé et une Sécurité sociale à 100 %, et les Services publics.

Nous fêterons cet automne les 80 ans de la Sécurité sociale dans le contexte d'un nouveau tour de vis d'austérité annoncé par le 1er Ministre. Il nous prépare un PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) de tous les dangers qui sera en débat au parlement dès le mois d'octobre.

Dans tous nos syndicats avec les camarades en activité et dans les sections de retraité·es, commençons dès à présent à préparer une rentrée offensive. La mobilisation doit s'amplifier pour améliorer notre Sécurité sociale et ne pas se la faire à nouveau amputer par des dirigeants sans vergogne! Il nous faut convaincre toujours plus pour être plus nombreuses et plus nombreux: oui un monde plus juste et pacifiste est possible!

SOMMAIRE

Pas de relâche cet été pour une rentrée offensive	2
Sommaire	
Les 10 différences	
Le voilier-école « Duchesse Anne »	5
130 ans CGT : quelques dates de sa création à 1995	
Mots croisés	
Il y a 80 ans : les Françaises votaient pour la première fois	3
Le long et dur chemin de l'égalité femmes/hommes	
Le RN ment et on le prouve	10
Pour son avenir, l'Humanité n'a d'autre chemin que la Paix	11
La Sécurité sociale a 80 ans	
Les artisans de la Sécurité sociale	13
Quelques dates de la Sécurité sociale	14
Une Sécurité sociale du XXIème siècle	15
Pour des salaires et des pensions dignes du 21 ^{ème} siècle	16
Comment financer les retraites ?	17
Lutter pour le droit à la Santé inaliénable et universel	18
Sudoku	19
Quizz Vie syndicale retraité-es	20
Solutions	21-23
Contact LIFR Santé Action sociale CGT	2/



DLES DIX DIFFÉRENCES

Retrouvez les 10 différences qui se sont glissées sur l'image du bas...



...logo du congrès fédéral de la fédération de la Santé et de l'Action sociale



LE VOILIER-ÉCOLE « DUCHESSE ANNE »

Le bateau du logo du XIV^{ème} congrès de la fédération Santé Action sociale CGT est inspiré du bateau « la Duchesse Anne », classé monument historique, qui appartient à la Communauté urbaine de Dunkerque. C'est le plus grand « 3 mâts » conservé en France : forme profilée en acier de 1250 tonnes, avec 25 voiles, 92 m de longueur hors-tout et 11,90 m de largeur, grand mât de 48 m.

Au début du siècle, les grands voiliers « longs courriers » laissent progressivement la place aux vapeurs, cependant, la marine marchande allemande croit toujours à la formation des marins à bord de voiliers pendant 12 mois. Une association des voiliers, commande le 22 mai 1900 un trois-mâts le « Grossherzogin Elisabeth » qui est affecté à la formation des officiers et des marins de la marine marchande allemande, exclusivement réservé aux hommes. L'agencement intérieur peut accueillir jusqu'à 200 personnes, l'équipage (20 hommes) et 6 officiers-mariniers et 7 matelots chargés de l'encadrement des jeunes élèves (32 aspirants et 99 apprentis mousses).

Saisi en 1945 par l'armée britannique, l'armée française le récupère en 1946 comme dédommagement de guerre. Rebaptisé "Duchesse Anne" (Anne de Bretagne, reine de France), il est basé successivement à Lorient et à Brest puis de nouveau à Lorient sans être appareillé, servant de dortoir épisodiquement à l'armée, à une colonie de vacances..., il est abandonné. Il échappe de peu à la



démolition grâce à la mobilisation de passionnés.

En 1981, il est racheté par la ville de Dunkerque pour un franc symbolique. L'association des amis de la Duchesse Anne se constitue, en 1982, afin d'entreprendre une première restauration sur le quai en face du musée portuaire de Dunkerque. En 2001, année de son centenaire, après 19 ans de travaux de restauration lourde, la visite du Duchesse ANNE est ouverte au public comme bateau musée. C'est presque une reconstruction qui a été réalisée avec d'innombrables problèmes techniques occasionnant beaucoup de retards, et il a fallu trouver de nombreux partenariats financiers : État, Région du Nord-Pas-de-Calais, Département du Nord, Ville puis Communauté urbaine de Dunkerque. Mais il a fallu compter sur de nombreux bénévoles, la solidarité de nombreuses entreprises locales, l'intervention souvent gracieusement des stagiaires des « Compagnons du devoir et du Tour de France » et du lycée professionnel.

Le 8 janvier 2024 une nouvelle restauration commence, la réouverture au public est prévue pour l'été 2025, lors de l'escale de la Tall Ships' Races (course de voiliers-écoles internationaux dont l'équipage est composé au moins de la moitié de Jeunes) pour « Les Voiles de Légende De Dunkerque 2025 » du 10 au 13 juillet. Il est visible quai de la citadelle en face du musée maritime et portuaire de Dunkerque.

♦ 130 ANS CGT : QUELQUES DATES DE SA CRÉATION À 1995

Placer les dates ci-dessous au bon endroit : 1895 1902 1906 1914 1922 1936 1939 1943 1945-1946 1947 1962 1968 1982 1995



La CGT impulse des grèves dans la Fonction publique et dans le privé. Le mouvement social est d'ampleur contre le plan Juppé sur les retraites et la Sécurité sociale, et il est victorieux contre la réforme des régimes spéciaux.
La réunification de la CGT se réalise au congrès de Toulouse. La poussée gréviste et l'importante syndicalisation permettent des grandes avancées sociales dans les accords d Matignon
La CGT réunifiée dans la clandestinité avec l'accord conclu au Perreux, donne une impulsion définitive au Conseil National de la Résistance qui vote en 1944 le programme des « Jours heureux »
La CGT s'affirme au congrès de Montpellier comme l'ensemble articulé des fédérations du champ professionnel et des unions territoriales
Les orientations antimilitaristes et antipatriotiques de la CGT se heurtent à la puissante vague chauvine en France. Les actions pour la Paix mobilisent peu. Le 1 ^{er} août la CGT rallie l'Union sacrée gouvernementale malgré des oppositions de militants
Scission de la CGT entre la CGT (dite confédérée) réformiste et la CGTU (unitaire) minoritaire, dans le sillage de la révolution russe.
L'OAS sème la terreur. Lors d'une manifestation pour dénoncer le fascisme et réclamer la Paix. 9 militants CGT sont assassinés au Métro Charonne. Dès 1954, la CGT a justifié le droit à l'insurrection du peuple algérien et se positionne pourl'indépendance.
La dislocation du Front populaire en 1938 et les tensions ouvrent une crise profonde, les militant-es refusant de condamner le pacte germano-soviétique sont exclu-es.
Au congrès d'Amiens, la CGT défend un syndicalisme de lutte, indépendant et à vocation révolutionnaire (Charte d'Amiens)
La CGT réunifiée forte de 5 millions d'adhérent·es permet des avancées sociales majeures (Sécurité sociale, nationalisations, comités d'entreprises, statuts des personnels
Les luttes et le début de la guerre froide créent une nouvelle scission de la CGT avec la création de FO.
La CGT est créée au congrès de Limoges du 23 au 28 septembre avec comme action « d'unir sur le terrain économique, et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale »
Grève générale généralisée en mai-juin aboutit aux Accords de Grenelle (augmentation de 35 % du SMIG et 10 % en moyenne des autres salaires, création de la section syndicale d'entreprise).
La victoire de Mitterrand ouvre une brève période d'avancées sociales (retraite à 60 ans) qui se transforme vite en riqueur économique

€ MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Α																
В																
C																
D																
Ε																
F																
G																
Н																
-1																
J																
K																
L																
M																
N																
0																
P																
Q																

Horizontalement :

- A: Titre de Stephen King / Dieu solaire / Représentant
- B : Réunions avant et après le Congrès / Peut être enfantine
- C: Cité engloutie / Personnel non genré
- D : Non titulaires / Pour la paix
- E: Jeu / Personnel féminin / Personnel indéfini
- F : Faite au Parlement / Participant au congrès
- G: Impôt indirect communal sur les travaux / Personnel / 7: Avec eux vient l'ivresse / Doit se défendre contre Motif d'hospitalisation
- H : Titre de film / Comité d'entreprise / Négation / Plus enfant
- I : Chacun e la règle tous les mois
- J : Filet d'eau / Pronom / Arrière / Pour mettre des documents par exemple
- K : Petit âne / Préposition / Adverbe / Esclaffé
- L : Négation / Cité archéologique égyptienne / Boites d'os (22)
- M : Tranché d'âge / Camarades de lutte
- N : En les / Copain du poivre / Issu / Plat de légumes
- O : Recueil de fables
- P: Combats / Mot d'enfant / Propagateur
- Q : Début de journal / Ferai des petits / Issue

Verticalement

- 1 : Donne le nombre de mandats / Spécial / Parcouru
- 2 : Champion / Pour défendre les travailleurs partout / Nécessaires de l'être pour gagner / Seul
- 3 : Pour la copropriété / Saison
- 4 : Excédent / Histoires
- 5 : Après midi / Enveloppe / Mesure / Préposition
- 6: Avec / Va avec bilan
- Trump
- 8 : Personnes / Prénom d'actrice
- 9 : Dépité / Infirmière spécialisée / Préposition
- 10 : En les / Exprime / Fa par exemple / Direction
- 11 : Fatiguais / Support
- 12 : Dieu grec / Avant Ré / Perroquet
- 13 : Jeu / Petits au poulailler / Activité
- 14 : Elles font la force / Pronom personnel
- 15 : Paradis / Elu e à la fin du congrès
- 16: Oublier / Posé

IL Y A 80 ANS : LES FRANÇAISES VOTAIENT POUR LA PREMIÈRE FOIS

Le 29 avril 1945 marque une date fondatrice dans l'histoire de la République française pour la première fois, les femmes sont autorisées à voter aux élections politiques et à être éligibles. A l'occasion des élections municipales, des millions de Françaises se rendent aux urnes, concrétisant un droit politique arraché de haute lutte.

Une conquête française tardive

Si la France a été l'un des premiers pays à instaurer le suffrage universel masculin, ce droit n'a été étendu aux femmes que le 21 avril 1944 par l'ordonnance prise par le Gouvernement provisoire du général de Gaulle à Alger : les femmes deviennent enfin électrices et éligibles, comme les hommes.



Bien d'autres pays avaient été plus précoces que la France comme la Nouvelle-Zélande (1893), la Finlande (1906) ou encore les États-Unis (1920), en accordant le droit de vote aux femmes. Malgré les revendications portées dès la fin du XIXème siècle par des militantes comme Hubertine AUCLERT (https://www.centre-hubertine-auclert.fr/quiest-hubertine-auclert). Hélas, la forte résistance des élites politiques essentiellement masculines a fortement entravé l'acquisition de ce droit.

Quelques mois plus tard, lors des élections législatives du 21 octobre 1945, les Françaises voteront à nouveau et 33 d'entre elles seront élues à l'Assemblée nationale constituante. Une révolution silencieuse mais déterminée était en marche.

Une avancée dans l'histoire des droits des femmes

Ce droit, devenu aujourd'hui évident, fut l'aboutissement de décennies de luttes féministes, de débats, de pétitions, mais aussi de combats sur le terrain des idées. En obtenant enfin le droit de vote, les femmes françaises ont été reconnues comme des citoyennes à part entière.

Si ce droit est aujourd'hui banalisé, il a nécessité bien des luttes, des pétitions et des combats d'idées portés par des féministes et devenir enfin de citoyennes à part entière.

80 ans plus tard : un héritage à faire vivre

Aujourd'hui, en 2025, ce moment historique résonne toujours. Il rappelle que les droits ne sont jamais définitivement acquis, en particulier ceux des femmes, qu'ils doivent être défendus et surtout utilisés afin de ne pas perdre cette expression démocratique. Le vote des femmes, comme toutes les avancées démocratiques, reste un symbole fort de l'égalité et de la citoyenneté.

DLE LONG ET DUR CHEMIN DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Relier les dates aux bons événements

8 mars 2024	22 décembre 1972	1875
17 janvier 1975	24 novembre 1947	1907 et 1908
9 décembre 1967	17 Aout 1861	6 mars 1980
13 juillet 1965	21 avril 1944	30 juillet 1946
25 mars 1924	29 avril 1945	,

- A. Loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) dite « Loi Veil »
- **B.** Le diplôme de docteur en médecine a été délivré à une femme en France pour la première fois
- C. Loi autorisant la vente et l'usage des méthodes de contraception en France
- D. Loi autorisant les femmes mariées à ouvrir un compte bancaire en leur nom, à signer des chèques et à travailler sans le consentement de leur mari
- E. Le diplôme du baccalauréat a été, pour la première fois, délivré à une femme en France
- F. Les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité aux élections politiques
- G. Loi constitutionnelle relative à la liberté de recourir à l'IVG en France

- H. Les femmes peuvent voter aux prudhommes et sont éligibles
- I. Les femmes votent pour la première fois à des élections
- J. Loi du principe de l'égalité de rémunération "pour un même travail ou un travail de valeur égale"
- K. Les programmes de l'enseignement secondaire ainsi que le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons
- L. Première femme ministre de plein exercice dans l'histoire de la République française
- M. Un arrêté supprime l'abattement légal que subissaient les salaires des femmes quand elles occupaient le même emploi que les hommes!





LE RN MENT ET ON LE PROUVE!

Depuis des années, la CGT n'a eu de cesse de dénoncer l'imposture sociale du RN qui se présente comme l'allié des

travailleurs et des travailleuses alors qu'avec leur politique ultralibérale ils ne font que servir les intérêts des plus riches, du patronat et du patriarcat aux dépens de l'égalité, des salarié·es et des retraité·es et de l'environnement.

Source: https://www.cgt.fr/leRNment









CABYRINTHE DE LA PAIX

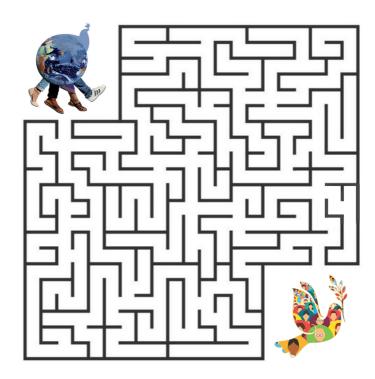
Pour son avenir, l'Humanité n'a d'autre chemin que la Paix

Le glissement actuel du monde vers plus de guerres et de violences appelle à des actes de résistance.

Ne laissons pas le champ libre à l'escalade des gouvernements et d'un patronat qui se nourrissent de la guerre, ne laissons pas les impérialistes continuer à perpétuer leurs exactions contre les peuples! Les politiques mondiales et européennes doivent permettre à l'ensemble des peuples de pouvoir vivre dignement et non préserver les intérêts financiers des plus riches au détriment du plus grand nombre ou de réduire le financement de la Santé et des Service Publics...!

La paix n'est pas que l'absence de guerre, elle a aussi une dimension sociale et environnementale : exigeons la paix, le progrès social et les libertés démocratiques fondamentales.

La CGT a appelé le 1er mai pour la Paix. Continuons et préparons sur tout le territoire, dans la plus grande unité possible, des actions comme autour du 21 septembre 2025, afin que la Journée internationale de la Paix soit un grand moment de rassemblement.



LA SÉCURITÉ SOCIALE A 80 ANS

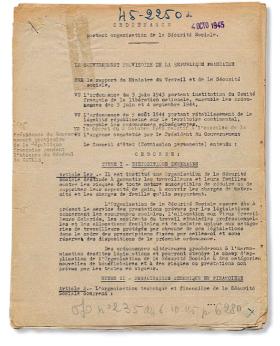
En pleine Seconde Guerre mondiale, le Conseil national de la résistance (CNR), organe fédérateur des mouvements de résistance, va rédiger un programme pour la France libérée incluant un « plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ».

Quelques mois seulement après la libération, les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 concrétisent le projet de Sécurité sociale en fondant le socle d'une protection sociale universelle, obligatoire et solidaire : « on cotise à hauteur de ses moyens pour en bénéficier à hauteur de ses besoins ». Elles aboutiront à la « loi de généralisation de la Sécurité sociale » adoptée le 22 mai 1946.

L'ordonnance du 4 octobre 1945 inscrivit les véritables objectifs de la Sécurité sociale autour d'une organisation unique, d'une cotisation unique, la solidarité et la gestion des caisses par les assurés eux-mêmes par l'intermédiaire de leurs syndicats et en particulier par la démocratie et l'élection des conseils d'administration des caisses.

L'ordonnance du 19 octobre, précise les objectifs à réaliser en matière d'organisation et de prestations.

La Sécurité sociale est inscrite dans le Préambule



de la Constitution française du 27 octobre 1946 : la Nation « garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

LES ARTISANS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Alors que des manœuvres du patronat sont déjà en cours pour retarder ou faire échouer le plan français de la Sécurité Sociale, **Ambroise CROIZAT**¹, le ministre du Travail et de la Sécurité Sociale du 21 novembre 1945 au 4 mai 1947, va défendre avec acharnement et à marche forcée le projet afin de concrétiser rapidement sa réalisation et de créer les structures nécessaires sur le terrain en mobilisant le corps militant de la CGT.

En quelques mois, 138 caisses primaires de Sécurité sociale et 113 caisses d'allocations familiales sont édifiées. Outre les locaux qu'il faut trouver, un travail minutieux de recensement des assurés et des employeurs est réalisé par les militants pour établir les caisses primaires. Rien n'aurait été possible sans l'engagement de centaines de militant·es le soir, le week-end ou pendant leurs congés pour faire fonctionner cette réalisation.



Ambroise CROIZAT valorise **le travail collectif**: « L'ordonnance du 4 octobre 1945, à laquelle est à juste titre attaché le nom d'un ami qui nous est commun à tous, Alexandre Parodi, a été le produit d'une année de travail, au cours de laquelle des fonctionnaires, des représentants de tous les groupements et de toutes les organisations intéressées, des membres de l'Assemblée consultative provisoire, dont certains font partie de la présente Assemblée, ont associé leurs efforts pour élaborer un texte que le gouvernement de l'époque a, en définitive, consacré conformément à l'avis exprimé par 194 voix contre 1 à l'Assemblée consultative ».

¹ Ambroise CROIZAT, ouvrier métallurgiste, syndiqué à la CGT dès l'âge de 15 ans, a été secrétaire de la Fédération unitaire CGT des Métaux (1928-1936), puis secrétaire général de la Fédération CGT (1936-1939), député en 1936 arrêté et emprisonné par le gouvernement de Vichy...: https://maitron.fr/croizat-ambroise/



QUELQUES DATES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Relier les dates aux bons événements

- A. 1898
- **B**. 1910
- **C.** 1918
- D. 1928-1930
- E. 1944
- F. 1945
- **G**. 1946
- H. 1947

- I. 1952
- J. 1956
- **K**. 1961
- L. 1961-1966
- M. 1975
- N. 1982
- **0**. 1999
- 1. Accords collectifs interprofessionnels du 8 décembre créant les régimes de retraite complémentaire des non-cadres (ARRCO)
- 2. Mise en place des premières caisses de compensation, piliers de la politique familiale avant la création des caisses d'allocations familiales.
- 3. Loi du 10 juillet créant le régime d'assurance vieillesse obligatoire des exploitants agricoles, géré par la Mutualité sociale agricole (MSA).
- 4. Vote des ordonnances des 4 et 19 octobre fondatrices de la Sécurité sociale
- 5. Le Conseil National de la Résistance (CNR) vote dans son programme un « plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail »
- 6. Mise en place des régimes autonomes d'assurance maladie/ maternité/invalidité obligatoire des exploitants agricoles et des professions indépendantes..
- 7. La loi du 8 avril oblige les employeurs à prendre en charge le risque lié aux accidents du travail en s'assurant.

- Mise en place de la Couverture Maladie Universelle pour les plus démunis.
- 9. Loi du 30 Juin instaure le minimum vieillesse
- La loi du 22 août étend les allocations familiales à presque toute la population.
- 11. Généralisation à toute la population active de l'assurance vieillesse obligatoire
- 12. La loi du 5 avril institue un régime d'assurance vieillesse pour les salariés faiblement rémunérés du commerce et de l'industrie.
- Accords collectifs interprofessionnels du 14 mars créant les régimes de retraite complémentaire des cadres (AGIRC)
- **14.** Ordonnance du 26 mars abaissant l'âge de la retraite à 60 ans
- 15. Les Assurances sociales par capitalisation couvrent les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès pour les salariés titulaires d'un contrat de travail.

UNE SÉCURITÉ SOCIALE DU XXIÈME SIÈCLE

La CGT fait la proposition d'une Sécurité sociale « intégrale » avec l'objectif d'un 100 % Sécu, financée par les cotisations sociales avec un seul collecteur et payeur géré par les travailleurs et travailleuses.

Elle doit répondre aux besoins en matière de santé, mais, au-delà de la famille, de la retraite, de l'autonomie, des personnes âgées comme celles en situation de handicap, elle doit répondre aussi au chômage, au logement social, et à la formation professionnelle continue, reliant ainsi notre conception de Sécurité sociale professionnelle et notre 100 % Sécurité sociale.



Oui le financement de la Sécurité sociale intégrale est possible, il s'inscrit dans les propositions de réforme de financement proposées par la CGT avec 2 voies à privilégier :

- ➤ Une augmentation des cotisations employeurs avec une modulation en fonction de 2 éléments : la part des salaires dans la valeur ajoutée et le comportement des entreprises par rapport à l'emploi
- ➤ Une contribution assise sur les dividendes versés par les entreprises à leurs actionnaires.

L'égalité professionnelle permettrait aussi d'augmenter les cotisations, il est urgent de reconnaître les qualifications de nos métiers de la santé, du médico-social et du social.

Débattons avec toutes et tous les usager·ères de la Sécu pour faire face au discours bien organisé du « trou de la Sécu » créé de toute pièce par les exonérations exponentielles des cotisations sociales accordées au patronat auxquelles s'ajoutent les cotisations dues non-payées qui s'élèvent à 1,6 milliard d'euros en 2024!

POUR DES SALAIRES ET DES PENSIONS DIGNES DU 21 EME SIÈCLE, REVENDIQUONS LE RETOUR DE LA PÉRÉQUATION SALAIRE /RETRAITE

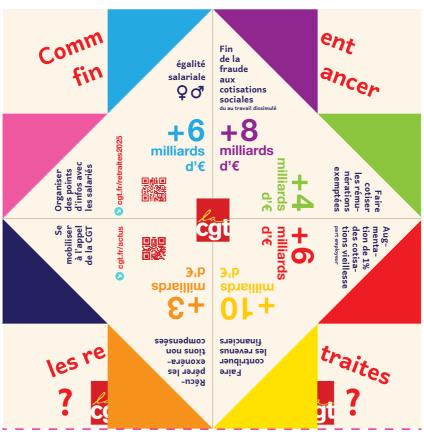
Completeries pointines
La France se classe 28ème sur 33 pays dans le classement des
La CGT exige la revalorisation de tous les salaires de nos secteurs, la révision des grilles et la reconnaissance des qualifications. Mais les
oublié·es ! Qu'est-ce que la péréquation salaire/retraite ?
Le mot péréquation vient du mot latin « paraequare » qui signifie égaliser. La péréquation des retraites consiste à
L'appauvrissement des retraité.es est réel, de plus en plus nombreuses et nombreux à solliciter des, à aller aux « Restos Du Cœur » et à ne plus pouvoir se et se loger correctement. Les retraité·es ne bénéficient d'aucune complémentaire (reclassement, promotions, primes). Une augmentation insuffisante des pensions de retraite, voire son absence, se traduit par une perte immédiate du
Nous demandons en conséquence que les pensions de retraite soient
Exigeons la reconnaissance de l'évolution du grade auquel nous appartenions avant notre retraite par le rétablissement de la supprimée par la loi Fillon et son extension aux retraité·es du
SALARIÉ-ES ETRETRAITÉ-ES, MÊMEPOUR FAIRE RECONNAITRE NOS QUALIFICATIONS, NOS RESPONSABILITÉS, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVOIR UN

COMMENT FINANCER LES RETRAITES?

Agrandir et Imprimer sur du papier cette page pour fabriquer une cocotte ou télécharger en format A4 :

https://www.cgt.fr/actualites/france/retraites/retraites-le-kit-de-mobilisation















faire sa cocotte en 10 étapes













LUTTER POUR LE DROIT À LA SANTÉ INALIÉNABLE ET UNIVERSEL

Organisons la lutte dès à présent pour exiger la création d'un grand service public de Santé et d'Action sociale ensemble professionnels et usagers.

Le gouvernement prévoit de nouveau un énorme tour de vis supplémentaire pour amputer le financement de la santé et de l'Action sociale : dans les intérêts du patronat il ne veut que diminuer la dette, en évacuant les recettes qui amputeraient les richesses des grands financiers.



Construire dans les territoires des revendications sur la Santé et l'Action sociale.

Allons aux débats, présentons les propositions de financement de la CGT, proposons des questionnaires, organisons des AG, écrivons des « cahiers de doléances et de revendications », ensemble avec :

- ▶ nos syndiqué·es retraité·es lors des réunions de nos sections syndicales
- nos collègues en activité dans nos syndicats de la Santé et de l'Action sociale
- ▶nos USD et nos USR avec l'interpro (UI, UD, Comité régional)
- ▶ les retraité·es et les usager·es de nos territoires



Préparons-nous à interpeller à la rentrée les ARS, les Préfets, les Conseils départementaux, les élu-es politiques et en particulier les parlementaires qui vont démarrer en octobre le débat sur le PLFSS 2026.

Nos démarches locales, territoriales contribuent à nourrir, à amplifier le processus revendicatif national.

Nos exigences d'une Sécurité sociale intégrale et d'un système de Santé et d'Action sociale doivent être entendues pour répondre aux besoins de la population : travaillons les luttes locales pour une offensive générale!



Remplissez les cases vides avec les chiffres de 1 à 9, de telle sorte qu'ils n'apparaissent qu'une fois par ligne, par colonne et par carré de 3x3 cases.

facile

	5		3	8				
3			6				9	
4			9	5		2	1	
	4			3		1		2
2	6		4		1		7	8
5		8		2			3	
	3	1		7	8			4
	2				9			7
				4	3		8	

moyen

	8	6		3	1		2	
9			6	7				5
				6	5	8		
		2	9	8	3	5		
		3	4	1				
1				2	9			7
	2		7	5		4	1	

dur

				1				7
	3			4			2	
	4	9			8			
2		8	1					
6	1			3			8	4
					2	5		1
			6			3	5	
	8			2			7	
7				9				

très dur

		5	4	1			
1	2			6	4		9
							7
3				8			
2	1					6	4
			6				1
5							
7		4	3			8	5
			8	5	7		

♦ QUIZZ VIE SYNDICALE RETRAITE·ES
①Pouvez-vous citer les organisations particulières de la CGT ?
② Comment appelle-t-on les organisations particulières des retraité·es ?
3 Quelle est l'année de la création de la CGT ?
4 A quel congrès la CGT a-t-elle décidé la création de « sections de
retraité·es » ?
⑤ Connaissez-vous l'année du 1er congrès constitutif de l'UCR CGT ?
© En quelle année le taux des cotisations des retraité·es est passé à 1% du revenu ?
⑦ Participation des retraité · es à la vie sociale : pouvez-vous donner une
estimation du nombre d'heures travaillées par les retraité-es par semaine ?

SOLUTIONS

Page 4



Page 7

	_		_	_	_		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Α	С	Α		R	Α		F		D	Е	L	Ε	G	U	Е	
В	Α	S	S	Ε	M	В	L	Ε	Ε	S		R	0	N	D	Е
C	L		Υ	S			Α		С			0		1	Е	L
D	С	0	N	Т	R	Α	С	Т	U	Е	L	S		0	N	U
Ε	U		D	Е			0			М	Α		0	N		D
F	L	0	Τ		С	0	N	G	R	Е	S	S	Ι	S	Т	Е
G		1	С	П	0		S	Е		Т	S		S			R
Н	Е	Т			С	Е		N	1		Α	D	0		S	
T	Т			С	0	Т	Т	S	Α	Т	1	0	N		Е	
J	R	U		0	N		N		D	0	S		S	Α	С	S
K	Α	N	0	N		Α	U		Е	N		Α			R	Т
L	N	1		Т	Α	N	Ι	S			С	R	А	N	Е	S
M	G	Е	N	Е	R	Α	Т	Ι	0	N		Α	С		Т	
N	Е	S		S	Е	L		M		N	Е		Т	Т	А	N
0			Е			Υ	S	0	Р	Е	Т		1		I	
Р	L	U	T	Т	Е	S		N	Α		Α	Р	0	Т	R	Е
Q	U	N	Е		S	Е	М	Ε	R	Α	I		N	Е	Е	

Page 9

8 mars 2024 = G 17 janvier 1975 = A 9 décembre 1967 = C 13 juillet 1965 = D 25 mars 1924 = K 22 décembre 1972 = J 24 novembre 1947 = L 17 Aout 1861 = E 21 avril 1944 = F 29 avril 1945 = I 1875 = B 1907 et 1908 = H 6 mars 1980 = J 30 juillet 1946 : M

Page 6

1895: la CGT est créée au congrès de Limoges du 23 au 28 septembre avec comme action « d'unir sur le terrain économique, et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale »

1902 : La CGT s'affirme au congrès de Montpellier comme l'ensemble articulé des fédérations du champ professionnel et des unions territoriales

1906 : Au congrès d'Amiens la CGT défend un syndicalisme de lutte, indépendant et à vocation révolutionnaire (Charte d'Amiens)

1914: Les orientations antimilitaristes et anti patriotiques de la CGT se heurtent à la puissante vague chauvine en France. Les actions pour la Paix mobilisent peu. Le 1er août la CGT rallie l'Union sacrée gouvernementale malgré des oppositions de militants

1922 : scission de la CGT entre la CGT (dite confédérée) réformiste et la CGTU (unitaire) minoritaire, dans le sillage de la révolution russe.

1936: La réunification de la CGT se réalise au congrès de Toulouse. La poussée gréviste et l'importante syndicalisation permet des grandes avancées sociales dans les accords de Matignon

1939: la dislocation du Front populaire en 1938 et les tensions ouvrent une crise profonde, les militant-es refusant de condamner le pacte germano-soviétique sont exclu-es.

1943: La CGT réunifiée dans la clandestinité avec l'accord conclu au Perreux, donne une impulsion définitive au Conseil National de la Résistance qui vote en 1944 le programme des « Jours heureux »

1945-1946: La CGT réunifiée forte de 5 millions d'adhérent es permet des avancées sociales majeures (Sécurité sociale, nationalisations, comités d'entreprises, statuts des personnels...)

1947 : Les luttes et le début de la guerre froide créent une nouvelle scission de la CGT avec la création de FO.

1962: L'OAS sème la terreur. Lors d'une manifestation pour dénoncer le fascisme et réclamer la Paix. 9 militants CGT sont assassinés au Métro Charonne. Dès 1954, la CGT justifie le droit à l'insurrection du peuple algérien et se positionne pour l'indépendance.

1968 : Grève générale généralisée en mai-juin aboutit aux accords de Grenelle (augmentation de 35 % du SMIG et 10 % en moyenne des autres salaires, création de la section syndicale d'entreprise).

1982: La victoire de Mitterrand ouvre une brève période d'avancées sociales (retraite à 60 ans...) qui se transforme vite en rigueur économique.

1995: La CGT impulse des grèves dans la Fonction publique et dans le privé. Le mouvement social est d'ampleur contre le plan Juppé sur les retraites et la Sécurité sociale, et il est victorieux contre la réforme des régimes spéciaux.

Page 11



Page 14

- A. 1898 : La loi du 8 avril oblige les employeurs à prendre en charge le risque lié aux accidents du travail en s'assurant.
- B.1910 : La loi du 5 avril institue un régime d'assurance vieillesse pour les salariés faiblement rémunérés du commerce et de l'industrie.
- C.1918 : Mise en place des premières caisses de compensation, piliers de la politique familiale avant la création des caisses d'allocations familiales.
- D.1928-1930 : Les Assurances sociales par capitalisation couvrent les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès pour les salariés titulaires d'un contrat de travail.
- E.1944: Le Conseil National de la Résistance (CNR) vote dans son programme un « plan complet de Sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail »
- F.1945 : Vote des ordonnances des 4 et 19 octobre fondatrices de la Sécurité sociale
- G.1946 : La loi du 22 août étend

les allocations familiales à presque toute la population.

- H.1947 : Accords collectifs interprofessionnels du 14 mars créant les régimes de retraite complémentaire des cadres (AGIRC)
- I.1952: Loi du 10 juillet créant le régime d'assurance vieillesse obligatoire des exploitants agricoles, géré par la Mutualité sociale agricole (MSA).
- J.1956 : Loi du 3Ò Juin instaure le minimum vieillesse
- K.1961 : Accords collectifs interprofessionnels du 8 décembre créant les régimes de retraite complémentaire des non-cadres (ARRCO)
- L.1961-1966: Mise en place des régimes autonomes d'assurance maladie/ maternité/invalidité obligatoire des exploitants agricoles et des professions indépendantes.
- M.1975 : Généralisation à toute la population active de l'assurance vieillesse obligatoire
- N.1982 : Ordonnance du 26 mars abaissant l'âge de la retraite à 60 ans
- 0.1999 : Mise en place de la Couverture Maladie Universelle pour les plus démunis.

Page 16

La France se classe 28 ene sur 33 pays dans le classement des rémunérations des infirmières à l'hôpital par rapport au salaire moyen national : 6 % de moins que la moyenne des salariées français es ! 48 % des agents de la Fonction Publique Hospitalière sont en catégorie C et touchent des salaires de misère. Ces faibles rémunérations qui persistent jusqu'à la fin de la carrière ont un impact automatique sur les pensions de retraite très faibles.

La CGT exige la revalorisation de tous les salaires de nos secteurs, la révision des grilles et la reconnaissance des qualifications. Mais les retraité-es ne doivent pas être oublié-es!

Qu'est-ce que la péréquation salaire/retraite?

Le mot péréquation vient du mot latin « paraequare » qui signifie égaliser. La péréquation des retraites consiste à égaliser l'évolution des pensions et celle des salaires. Le dispositif est mis en place pour la première fois en 1948 pour les régimes de retraite des fonctionnaires. Dès que le point d'indice ou qu'une catégorie professionnelle augmentait, les retraité-es en bénéficiaient. Mais le système de péréquation a été supprimé en 2003 dans le cadre de la réforme des retraites Fillon pour être remplacé par une indexation sur l'indice des prix.

L'appauvrissement des retraité-es est réel, de plus en plus nombreuses et nombreux à solliciter des aides, à aller aux « Restos Du Cœur » et à ne plus pouvoir se soigner et se loger correctement. Les retraité-es ne bénéficient d'aucune revalorisation complémentaire (reclassement, promotions, primes...). Une augmentation insuffisante des pensions de retraite, voire son absence, se traduit par une perte immédiate du pouvoir de vivre.

Nous demandons en conséquence que les pensions de retraite soient indexées sur le salaire moyen, avec aucune pension inférieure au SMIC dès 60 ans.

Exigeons la reconnaissance de l'évolution du grade auquel nous appartenions avant notre retraite par le rétablissement de la péréquation supprimée par la loi Fillon et son extension aux retraité-es du privé.

SALARIÉ·ES ET RETRAITÉ·ES, MÊME COMBAT POUR FAIRE RECONNAITRE NOS QUALIFICATIONS, NOS RESPONSABILITÉS, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVOIR UN SALAIRE DIGNE ET UNE RETRAITE DÉCENTE!

Page 19

	fa	cile							_	W	loye	1						
1	. 5	9	3	8	2	7	4	6		2	1	5	8	9	4	7	3	6
3	7	2	6	1	4	8	9	5		7	8	6	5	3	1	9	2	4
4	8	6	9	5	7	2	1	3		9	3	4	6	7	2	1	8	5
9	4	7	8	3	5	1	6	2		4	9	1	2	6	5	8	7	3
2	6	3	4	9	1	5	7	8		6	7	2	9	8	3	5	4	1
5	1	8	7	2	6	4	3	9	1	8	5	3	4	1	7	2	6	9
e	3	1	5	7	8	9	2	4		1	4	8	3	2	9	6	5	7
8	2	4	1	6	9	3	5	7		3	2	9	7	5	6	4	1	8
T-7	9	5	2	4	3	6	8	1	1	5	6	7	1	4	8	3	9	2
Ľ] 9	٦		7	٦	O	۰		J		_				Ŭ	,		
Ľ	du	<u> </u>				0		1	J	_	rès d	ur		<u> </u>				
[8	du	<u> </u>	3	1	5	9	4	7]	_	rès d	ur 5	4	9	1	2	3	8
_	du 6	r	_]	tı	_	ri-	4					
8	du 6 6	r 2	3	1	5	9	4	7]	tı 6	7	5	Ľ.	9	1	2	3	8
8	du 3 6 5 3	2 7	3	1 4	5	9	4	7		6 1	7	5	7	9	1	2	3	8
5	du 3 6 3 3 4 9	2 7 9	3 9 2	1 4 7	5 6 8	9 1 6	4 2 3	7 8 5		6 1 4	7 2 9	5 3 8	7	9 8	1 6 3	2 4 6	3 5	8 9 7
5	du 3 6 3 4 9 5 1	2 7 9 8	3 9 2	1 4 7 5	5 6 8 4	9 1 6 7	4 2 3 6	7 8 5 3		6 1 4 3	7 2 9 4	5 3 8 6	7 2 1	9 8 5 7	1 6 3	2 4 6	3 5 1 9	8 9 7 2
1 2	du 3 6 3 3 4 9 5 1	7 9 8 5	3 9 2 1 7	1 4 7 5	5 6 8 4 9	9 1 6 7 2	4 2 3 6 8	7 8 5 3 4		6 1 4 3	7 2 9 4	5 3 8 6 7	7 2 1 5	9 8 5 7	1 6 3 8 9	2 4 6 5 8	3 5 1 9	8 9 7 2 4
1 2 6	du 3 6 5 3 - 4 2 9 5 1 3 7	2 7 9 8 5 4	3 9 2 1 7 8	1 4 7 5 3	5 6 8 4 9	9 1 6 7 2	4 2 3 6 8	7 8 5 3 4		ti 6 1 4 3 2 8	7 2 9 4 1 5	5 8 6 7 9	7 2 1 5	9 8 5 7 3	1 6 3 8 9	2 4 6 5 8	3 5 1 9 6	8 9 7 2 4

Page 20

①Pouvez-vous citer les organisations particulières de la CGT?

Réponse : dans ses statuts, la CGT définit 3 organisations particulières : L'UCR (Union Confédérale des Retraité es), articles 16 et 17 des statuts CFD L'UGICT (Union Générale des Ingénieurs, Cadres , Techniciens) articles 18 et 19 Le Comité National de lutte et défense des chômeurs et précaires, article 20

②Comment appelle-t-on les organisations particulières des retraité es ?

Réponse : les retraité es sont organisé es, comme tous les syndiqué es de la CGT,

Dans les Fédérations, aux Unions Fédérales des retraité-es (UFR)

Dans les Unions Départementales dans les Unions Syndicales des retraité·es (USR)

3 Quelle est l'année de la création de la CGT ?

Réponse : 1895, cette année, la CGT fête ses 130 ans. De nombreuses initiatives sont ou seront organisées pour cet évènement.

④A quel congrès la CGT a-t-elle décidé la création de « sections de retraité∙es »?

Réponse : 1967, au 36ème congrès confédéral. Jusqu'à cette date, quelques fédérations organisaient les retraité es car leur situation était liée aux droits de leur entreprise.

© Connaissez-vous l'année du 1er congrès constitutif de l'UCR CGT ?

Réponse : 1982, jusqu'à cette date, la CGT n'avait pas d'organisation particulière pour mener une activité particulière en direction des retraité es.

©En quelle année le taux des cotisations des retraité∙es est passé à 1 % du revenu ?

Réponse: 2016 au congrès confédéral de Marseille. Cette décision est le résultat de nombreuses années de débat dans notre organisation, certaines fédérations s'y opposant car leurs dirigeants avaient peur que la voix des retraité es prenne le dessus sur celle des actifs. Jusqu'à cette date, la voix des retraité es comptait pour moitié de celle des actifs.

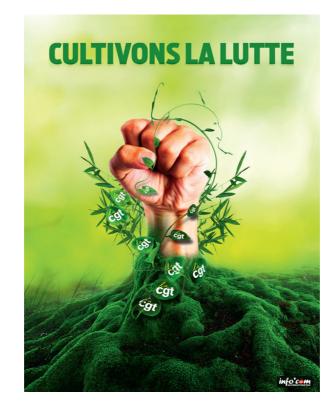
⑦ Participation des retraité·es à la vie sociale : pouvez-vous donner une estimation du nombre d'heures travaillées par les retraité·es par semaine ?

Réponse : 23 millions d'heures gratuites, ce sont les heures que les retraité es consacrent à la vie sociale, que ce soit dans les associations, la vie municipale, politique ou syndicale. Elles et ils sont particulièrement actifs également dans la garde de leurs petits enfants face au manque de structures adaptées pour l'accueil des jeunes enfants, l'aide aux devoirs ou encore l'accompagnement des personnes ayant besoin d'aide.















Contact syndicat :

Contact UFR Santé Action sociale CGT ufr@sante.cgt.fr

Pour connaître l'actualité de notre UFR des retraité-es, vous avez à disposition la lettre UFR : https://sante.cgt.fr/La-Lettre-de-I-UFR











